CONDITIONS DE L'ESSAIE.

1o. Pour la [illegible] DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, [illegible] moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, [illegible] avant l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour chaque ligne de trente lettres, pour chaque insertion de chaque langue, et [illegible] pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par [illegible] seront [illegible] aux mêmes prix, [illegible] chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont la chambre d'insertion [illegible] plus [illegible] seront publiés jusqu'à ce qu'on [illegible] aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis [illegible], à des prix raisonnables.

8o. Lorsque des [illegible] l'éditeur [illegible] traduites, dans le cas contraire, elles [illegible] à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront des [illegible] exemplaires [illegible] d'en informer l'éditeur.

10o. Les [illegible] n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les eaux.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle. Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capitaine Cas WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Jerry CURSIC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les [illegible] seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux feront [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] jeudi, pour [illegible] le 9 heures et demie du matin. Pour fret [illegible] s'adresser à TOURNE & BECKWITH, agents. 28 [illegible], Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur [illegible] CHAMPION, fin marcheur et [illegible] expression, capitaine Mix, partira du bout de la [illegible] nal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, [illegible] lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du [illegible] le trajet sera très-court [illegible] la journée. Les jours [illegible] sont comme suit:

Nlle. Orléans, — *Du Bayou Sara.*
Les Lundis, — Les Lundis.
Mercredis, — Mercredis.
Vendredis, — Vendredis.
Samedis. —

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage [illegible]. Pour passage seulement, s'adresser à JOHN DOUGLASS. 30

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à hélice pression, [illegible] MERCHANT, capitaine Swift, [illegible] partira régulièrement pour Mobile [illegible] Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [illegible] AW. JR. (21)

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, [illegible] et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dualevie, partira de lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier. 30 juin

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt. Smith, partira bientôt. Pour fret ou passage, s'adresser à R. GRONING & Co 9 juil

POUR BOSTON—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MARIA, capt. Smith, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. (2 juil)

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux ameublissements pour 10 ou 12 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à SORBE & Co, Rue Royale, no. 118 9 juil—10

ON demande à frêter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à SAMUEL THOMPSON & Co, Rue de Camp, no. 53 9 juil

Pour les ports du Mexique.

POUR Brazoria & Columbia, (Texas). La goélette paquebot FLORA, capitaine Appleman, ayant les 2-3 de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à JAMES REED & Co, Rue Royale, no. 35 9 juil

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abzens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & fils. 16 juin

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. (16 juin)

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA VEES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. rue Toulouse, no 27. 21 juin

A VENDRE—La goélette fine voilière DE KALB, prête à faire voile. S'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co 24 juin

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1200 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à Aucune partie de port S'adresser à HARROD & QUARLES, 24 Douane. 30 juin

A LOUER OU A FRETER—La goélette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 90 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à COIT & Co, 20 rue de la Douane. [17 juin]

A FRETER—La barque anglaise A. I. TRITON, capt. Greaves, du port de 505 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à T. BARRETT & Co 14 juin

A FRETER.—La navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolan, du port de 770 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à T. BARRETT & Co. 14 juin

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 8 juin

AVIS.

LA PROPRIÉTÉ occupée par M. Thom. Rhodes, située sur le côté Est de la Rue de Pontegoula, a été refaite de joli, et installée de la manière la plus convenable pour former un établissement public, et est maintenant ouvert pour la réception des visiteurs.

La salubrité de ce lieu ne laisse rien à désirer et offre toutes les commodités pour les agrémens de la vie. On peut se procurer des huîtres fraîches et du poisson de toute description, en très grande abondance et l'eau est seulement délicieuse; rien n'a été épargné, d'après les plus des docteurs, des vertus médicinales. Le propriétaire assure au public, qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour la tenue de sa table, ayant à sa portée toutes les choses nécessaires pour traiter convenablement ceux qui voudront lui honorer de leur patronage. 15 juillet—3 THOMAS SHORT

UNE personne parlant les langues française, anglaise et un peu l'espagnole, désire trouver un emploi dans un magasin de [illegible] ou tenir la boutique d'une maison quelconque; une place de comptoir dans un magasin de chaussures serait préférée. Deux lignes s'adresser à A. L. D. et engagées au bureau de cette feuille seront ponctuelles à répondre. 15 juil

PERDU, Lundi, 11 juillet, 1836, en allant du bureau Bassin au magasin d'opera de Fernandez & Whiting, dans la rue St. Louis, un portefeuille en maroquin, renfermant deux billets (checks) [illegible] par Eric Bauer, à mon ordre et non encore endossés par moi, savoir:

Un mandat sur la Banque des Artisans, [illegible] des Citoyens.

ABSENT—Quatre cent soixante-six piastres, en billets de banque de $ 50, $ 20, $ 20 et $ 10 et une piastre en argent. La récompense qui trouvera le dit portefeuille, recevra une récompense de cinquante piastres en le remettant avec son contenu, au bureau d'Eric Bauer, au vieux Marché. 15 juil—4 E. HENO, rs.

200 PANIERS vin de Champagne supérieur grellé bon goût, 100 caisses Chambertin et Bourgogne, à vendre par J. LEBLANC & Co. 24 juin Rue Royale, n. 103

GRAISSE, &c.—[illegible] bonne graisse; 1500 barils [illegible] 200 barils whisky rectifié; 3 [illegible] beurre; [illegible] de farine, en débarquement et à vendre par GRAIN & MIGNON, Nouvelle Levée. 22 juin

A VENDRE—Plusieurs [illegible] d'un grand prix pour [illegible] en masse et de la canne à sucre parfaitement [illegible] situées. Pour les conditions qui seront très [illegible] et pour plus amples renseignements s'adresser à L. MILLAUDON.

Effets Convenables pour le marché Mexicain—Robes, [illegible] et rubans satinés, à vendre par caisse à des termes avantageux. J. LEBLANC & Co., rue Royale, n. 103, 24 juin

Arrivages de Cuba.

[illegible] Avance de l'Océan, Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les dernières six mois payable le ou après le 5 du courant.
4 juil WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans. Nlle. Orléans, 30 juin 1836.

LE président et directeur de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange du 30 jour sur cette ville à raison 8¼ pour cen de prime.
4 juillet E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sennett, E. W. Cakey, James Currell, John Kinshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin—8

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 4 dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 16 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionaires de cette institution qui n'ont pas encore complétés leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immediatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York.
15 juil JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et centre Pincendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps L. MATHEWS, président.

Compagnie d'Assurances de l'Océan.

GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 3 mois. 30 mai W. TUFTS, secrétaire.

AVIS—Il est notifié par les présentes qu'une demande a été présentée à la Banque d'Etat de la Louisiane pour le renouvellement d'un certifiat d'inscription sous le no. 1,977, en date du 2 mars 1834 pour dix actions dont les trois cinquièmes ont été payées, en faveur de John Brownson, ledit certificat ayant été égaré. 7 juin—6,1ps

Maison de plaisance à louer a la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT, 11 juil—8 no. 119, rue de Chartres.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres 16 mai

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—S'adresser à A. RASCH, 75 Chartres. 19 mars—3

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK, 26 mai 105 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie, et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au No 18, rue de la Douane. 13 juin—

Ventes par le Shérif.

Etienne Carraby & autres, contre A. B. Gaux.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres., en cette ville, le Lundi le 22 d'Août prochain, à une heure de relevée, le propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, faisant partie autrefois de la propriété de Lombard fils, désigné par le No. 3 de l'islet No. 4, Le dit lot mesure (mesure anglaise) cinquante-cinq pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble avec les droits, privilèges, &c. qui y appartiennent.

Conditions—Comptant $1237 60, avec le protêt, intérêt et les frais du procès; et le balance payable le 28 Mai 1837—l'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Etienne Carraby et autres contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi le 22 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1, 2 et 3 de l'îlet no. 4, le lot no 1 et 2 mesurant chacun, mesure anglaise, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds.

Le lot no 3 mesure trente un pieds trois pouces de face à la rue Cascalavo, sur cent cinquante huit pieds un pouce et trois lignes de profondeur.

Le lot no 1 formant l'encoignure des rues Barthelemy et Chanalay.

Conditions: comptant $1659 27, avec le protêt, intérêts et les frais du procès et la balance payable le 28 mai 1837, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Filleul Houssard & de. c. vs Nougonite & autres.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 25 août prochain, à une heure de relevée l'esclave nommé Jules, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 juil FRED. BUISSON, shérif.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians & importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des consommateurs, et il est probable que leur réputation s'étendra jusqu'au marché de la N. Orléans.

REEVES & WHITAKER, No. 208, Market st. Philadelphie. 27 mai—6m

SANGSUES—En débarquement du navire Marengo, 5000 Sangsues très grosses et moyennes, à vendre par A. A. PEYCHAUD, 15 mai rue Royale, no. 123.

LOUISIANE, &c. 200 boucaus [illegible] à vendre, en débarquement du navire Huntsville, de New-York, ce qui suit: 1 caisse mérinos double [illegible] fin; 1 idto ordinaire, 3 caisses bas de coton bleus, 1 malle véritables mouchoirs des Indes, 1 caisse fil Orella, 3 dito bas coton blanc PLUS—Gros de Naples noir, foulards de soie, jaconat français, crêpe noir, gantrets soie à jour, bas de fil d'Ecosse, et un carton dentelle bobinet en premiers qualité. DUFOUR FRÈRES, 8 juillet rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. [illegible] ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, [illegible] à partir de ce jour les affaires [illegible] à la Nlle. Orléans, sous la raison de [illegible] Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co. L F HERMANN, CHS. F BRIGGS, CHS. A LACOSTE.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régisier des Testaments—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Marie Melanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1o. Paul, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison;

2o. Pauline, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, malade.

3o. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

4o. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:

1o. Une portion de terrain située au faubourg La Course, faisant partie du terrain désigné par le numéro un de l'îlet numéro cinquante six, ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotaud.

Conditions: comptant.

2o. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippe et du Cirque, mesurant trente quatre pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement

3o. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant trente pieds de face à chacune des dites rues Gravier et Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de l'une à l'autre des ces deux dernières rues, avec les bâtisses y construites.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de la somme de deux mille piastres chacun, payables le cinq août mil huit cent trente sept, de payer la somme de quatre mille piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

4o. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant d'une rue à l'autre, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins de face à chacune desdites rues de la Commune et Gravier, sur deux cent quarante deux pieds de profondeur d'une à l'autre rue, mesure française, avec les bâtisses y construites, borné du côté de la rue Carondelet par Marie Jeanne Chalombert, et du côté de la rue Baronne par la propriété qui vient d'être décrite.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement, 1o de la somme de six mille cent cinquante piastres, montant de dix huit billets, la moitié desquels billets échera le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dix huit du mois d'août de la même année; 2o cette de sept mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5o. Deux lots de terre, lesquels seront vendus en un seul lot, située au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, désignés par les numéros trente quatre et trente cinq au plan dressé par Duppuilly, arpenteur, et déposé en l'étude de H B Cénas, notaire public, le 6 mai 1835, lesdits lots de terre ayant chacun vingt cinq pieds de face à la rue chemin Félicité, "Felicity road" et vingt quatre pieds huit pouces sur la ligne du fonds qui les sépare du numéro vingt trois

Ledit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.

Ledit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent treize piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Dépôt sur E. A. ROBERT, en vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi le 9 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente: un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse dans cette paroisse, faisant partie du lot no. 3, de l'île 28, mesurant trente pieds de face et s'étendant en profonde à la limite de la propriété de M. Sauler. Le dit lot est borné d'un côté par le lot no. 32, et de l'autre côté par le lot no 33, ensemble avec les batisse et améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
8 juillet FRED. BUISSON, Sheriff.

Pierre Soulé et Del Wartburg contre Edmond Fauchet.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le jeudi, 4 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, dans cette ville, désignés par les numéros 1, 2 et 3 de l'islet No. 4, le lot No. 1 mesurant, mesure anglaise, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No. 2 mesurant, mesure anglaise, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Cascalavo, sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No. 3 mesurant, mesure anglaise, trente un pieds trois pouces de face à la rue Cascalavo, sur une profondeur de cent vingt pieds, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions, comptant.
FRED. BUISSON, shérif.

Reuben Nichols contre Jean Baptiste Pierre.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, l'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi trois août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé à l'encoignure des rues Orange et [illegible] dans la Nouvelle Annonciation, mesurant cent vingt pieds sur la rue de St. Jean Baptiste, et cent vingt pieds sur la rue Orange, mesure française, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
2 juil F. BUISSON, shérif.

John F. Miller, vs. E. E. Parker.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi, 6 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

1o. Trois Lots de Terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 4, 5 et 6, sur un plan daté 1er. avril 1828, et dressé par J. Pilié, voyer de la ville. Ces dits lots mesurant chacun trente trois pieds, quatre pouces et 2/3 de face à la rue Julie sur cinquante neuf pieds, un pouce et 1/3 de profondeur, le tout mesure française, borné des deux côtés et dans la profondeur par la propriété appartenant à E. E. Parker, défendeu dans cette affaire; ensemble, les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

2o. Deux certains Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés par les lettres C et D, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, daté le 12 décembre 1832.

Le lot désigné par la lettre C, mesure trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Lafayette, sur cent neuf pieds cinq pouces de profondeur, contigus à la propriété de Louise Duvivier, f. d. c. l. et huit pieds neuf pouces contigus à une autre propriété ci-devant appartenant au dit Parker, et trente deux pieds trois pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot désigné par la lettre D; lequel lot marqué D, mesure trente deux pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, ayant la même profondeur et la même largeur dans le fond, que le lot marqué C, le tout mesure américaine ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

3o. Deux Lots d'encoignure, situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, entre les rues Julie, Tchoupitoulas et Lafayette, désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville daté le 3 mars 1832.

Le dit lot No. 5, mesure soixante pieds dix pouces de face à la rue Lafayette, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1/3 de profondeur touchant le No. 7, et trente huit pieds trois pouces de profondeur, sur le côté de la rue Tchoupitoulas, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

4o. Un certain demi-terrain étant la moitié de la rue Tchoupitoulas, d'un lot de terre désigné par le No. 6, situé sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, entre les rues Julie, St. Joseph Lafayette, et Tchoupitoulas, mesurant trente pieds, un pouce 2/3 de de face à la rue Tchoupitoulas, sur un profondeur de cent un pieds, cinq pouces et 2/3, touchant le lot No. 3, et une profondeur de cent deux pieds et 2/3 de pouce sur la ligne du No. 7.

Un autre demi Terrain qui est l'autre moitié de le No. 6 ci dessus décrit, mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent un pieds cinq pouces et 2/3, touchant le lot No. 3, et de cent deux pieds 2/3 de pouce sur la ligne contigue au lot No. 7; ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

—AUSSI—

5o. Six cent cinquante Actions dans le fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions:—Comptant.
4 juillet FRED. BUISSON, Sheriff.

G. W. Duncan et autres contre les héritiers de Wm Cash.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ d'fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 6 août prochain, à une heure de relevée.

Une certaine mulâtresse nommée Mathilde, âgée d'environ 35 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 20 d'août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues Girod et Commerce, mesurant soixante pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de quatre vingt six pieds six pouces sur la rue du Commerce et la maison en briques qui s'y trouve. Saisi à la poursuite de Nicolas Hoey, pour l'usage de Wiley et Cunningham. Conditions: comptant.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

JAMBONS 4c. 400 boucauts cuits et épaulés, à vendre par G DORSEY, juil 7 44 Nouvelle Levée.

60 Tierçons jambons enveloppés de Cincinnatti expressément préparés et choisis pour famille, à vendre par G DORSEY, juil 7 44 Nouvelle Levée.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

TRAITES sur Londres, à vendre par LEBRUNE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. 1 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par TH. NICOLET & Co. rue Bienville, No 26 2 juillet

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES & Co. rue du Canal No 4. 7 juillet

TRAITES sur New York, Londres et [illegible] par R GRONING & Co rue Gravier. 27 juin

TRAITES sur France, à vendre par F H PETITPAIN, No 47, rue Toulouse 28 juin

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par JAMES GRIMSHAW, No 69, rue du Canal. 28 juin

CHANGE sur France, à vendre par A. St. GEORGES 30 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par 7 juin KOHN, DARON & Co. 26 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par 12 mai M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par 13 mai R. A. LEFEBVRE, St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par 9 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par 16 juin A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par 14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE, 14 mai encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 16 juin

AVIS—Si Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de HUGO C. GILDEMEESTER, Rue Bienville, No. 45. 6 juillet

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, No. 45, rue Bienville. 6 juillet

FARINE—99 barils farine en débarquement du bateau à vapeur Pittsburg et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, Rue Bienville, 45. 3 juillet

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellante barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville. S'adresser à J. GRIMSHAW, Rue Canal, 71. 8 juillet

RAISINS—300 boites et demi-boites, à vendre par 4 juil PERKS & HALL, 2 Front Levee.

POMMES SECHES—100 baril à vendre par 4 juil PERKS & HALL, 2 Front Levee.

CRAMBOISES—80 barils et 10 demi do, à vendre par (4 juil) PERKS & HALL.

RIZ—35 pièces à vendre par 4 juil PERKS & HALL.

CIRE, farine de maïs, et toile d'emballage—1000 livres cire jaune, 243 barils farine de maïs; 60 pièces toile d'emballage, en débarquement du steamer Selma, à vendre par R GRONING & Co. 4 juil

AVIS—Jose Robert y Giraud s'étant associé avec M Michael Moore, les affaires seront continuées depuis et après ce jour sous la raison de J. Robert & Co. 1 juil—3

A VENDRE—5 ou 6 mille sangsues de Hongrie grosses et moyennes, en gros et en détail. S'adresser rue d'Amour no 16, près l'Esplanade. 16 juin—8,2ps

A LOUER—Une maison située rue des Grands Hommes, n. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER 27 juin

30 BALLES Toile écrue à drap, 5 do. Cotonade bleue, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 29 juin Veille levee, No. 3

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, en chirurgie et accouchement Docteur Bardash a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à New-Orléans. Il espère donc mériter